

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	037	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5	Autres actes de gestion du domaine public

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

29

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Proposition de convention d'occupation du domaine public
Implantation de panneaux d'information

RAPPORTEUR : Odile SCHAAP, Adjointe au Maire chargée de la culture,

La commune dispose aujourd'hui de cinq panneaux d'information (panneaux sucettes) pour lesquels une convention d'occupation du domaine public a été signée le 12 avril 2019.

Or, il s'avère que lors de la dernière saison, les élus en charge de la culture ont fait le constat d'une insuffisance de panneaux au regard du nombre d'événements organisés dans la ville, soit plus 160 par an.

Soucieux d'améliorer la lisibilité des manifestations de la Commune mais aussi celles des associations, il est donc envisagé une extension du parc avec cinq nouveaux panneaux sucettes.

Cependant, à ce stade, seulement deux panneaux supplémentaires peuvent être retenus :

- l'un avant le rond-point de Tané (sens Lectoure-Agen)
- et l'autre entre le marchand de piscine et le rond-point d'Intermarché,

les trois autres emplacements se trouvant dans le périmètre protégé du site patrimonial remarquable (SPR).

Madame l'Adjointe au Maire propose par conséquence dans un premier temps, une nouvelle convention d'occupation du domaine public à passer avec la société Externion Media dont le projet est annexé à la présente délibération, pour sept panneaux sur une durée de 6 ans, en envisageant de soumettre ultérieurement les trois autres emplacements à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

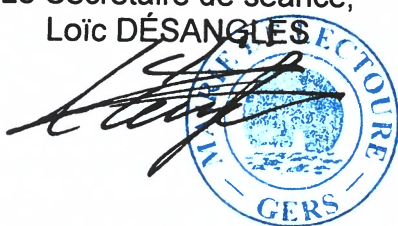
- d'abroger la convention en date du 12 avril 2019 liant la commune avec la Société Externion Media,

- d'approuver la nouvelle convention avec ladite société, pour sept panneaux, moyennant 1 400 € par an, pour une durée de 6 ans, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 31 MARS 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 31 MARS 2023